

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

**SEANCE du 26/02/2026 à 18h30**

Date de la convocation : 12/02/2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Yann SEGOND, Chantal CASA, Claude MARTEL, Jean-Paul FERAUD

Représentés :

Excusés : Christian MARTEL

Absents : Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Chantal CASA

Monsieur le maire lit l'ordre du jour :

- 1) Validation du conseil municipal du 8 décembre 2025
- 2) D202601 Approbation du Compte Financier Unique
- 3) D202602 Délibération portant sur l'affectation des résultats
- 4) D202603 Délibération portant sur le vote des taux des taxes locales
- 5) D202604 Délibération portant sur le montant alloué des subventions aux associations
- 6) D202605 Délibération portant sur le vote du budget primitif

Questions diverses

**1) Approbation du Procès-verbal du 8 décembre 2025**

Monsieur le maire lit à l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2025

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5**

**Approuvé à l'unanimité**

**2) D202601 Délibération portant sur l'approbation du compte financier unique de 2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, monsieur le maire s'étant retiré, sous la présidence de monsieur Yann Segond.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le président Yann Segond s'est exécuté du premier janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

## FONCTIONNEMENT

RECETTES : + 75 575,92 €  
DEPENSES : - 40 192,80 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 36 152,93 €

**Excédent de clôture 2025 : 71 536,05 €**

## INVESTISSEMENT

RECETTES : + 195 042,71 €  
DEPENSES : - 171 585,20 €

Reprise de l'exercice antérieur : + 180 131,03 €

**Solde de clôture 2025 : 203 588,54 €**

### Restes à réaliser :

Recettes : + 200 000,00 €  
Dépenses : - 346 020,53 €

**Résultat cumulé + 57 568,01**

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de monsieur le maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, pour la comptabilité principale que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

### APPROUVE

le compte financier unique du budget 2025

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4**

**Adoptée à l'unanimité**

### D202602 Délibération portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les résultats suivants du Compte Financier Unique pour l'exercice 2025, voté lors de la délibération précédente :

Excédent de fonctionnement : 71 536,05 €  
Excédent d'investissement : 203 588,54€

Considérant qu'en comptabilité publique, le solde en investissement est automatiquement reporté à la section investissement ;

Considérant que l'assemblée peut laisser l'excédent du fonctionnement, être reporté sur la ligne R002 de la section de fonctionnement ou l'affecter tout ou en partie sur le 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour l'investissement ;

Considérant que notre section d'investissement n'est pas déficitaire avec un résultat cumulé de 57 568,01 € et que la première option permet plus de souplesse pour arbitrer le budget ;  
Après avoir délibéré, le conseil municipal

### **DECIDE**

D'affecter le résultat de la section fonctionnement du compte financier unique du budget 2025 sur la ligne comptable R002 de la section de fonctionnement au budget 2026.

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5**  
**Adoptée à l'unanimité**

### **D202603 Délibération portant sur le taux des taxes locales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'au moment de l'envoi de la convocation à la présente séance du conseil municipal, la commune n'était pas en possession des bases d'impositions pour 2026 ;

Considérant les bases d'impositions pour 2025 qui étaient les suivantes :

Le foncier bâti à 34 000 €  
Le foncier non bâti à 5 000 €  
La taxe habitation à 13 700 €

Considérant qu'en maintenant les taux actuels

- Taxe foncière bâti 38,74 %
- Taxes foncières non bâti 68,27 %
- Taxe d'habitation 9,70 %

le montant des produits s'élève à 17 914 € ;

Considérant les allocations compensatrices de + 362 € et les prélèvements du FNGIR de – 1163 €, le produit attendu est de 17 113 € ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal

### **DECIDE**

du maintien des taux tels que présenté dans l'état prévisionnel soit :

- Taxe foncière bâti 38,74 %
- Taxes foncières non bâti 68,27 %
- Taxe d'habitation 9,70 %

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5**  
**Adoptée à l'unanimité**

## **D202604 Délibération portant sur le vote des subventions aux associations pour 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subventions reçues et les propositions suivantes :

• GDA	100,00 €
• OISDB	50,00 €
• ADMR	50,00 €
• SECOURS POPULAIRE	50,00 €
• LOUVETERIE	50,00 €
• LIBERATHOARD	50,00 €
• LIGUE 04 contre le cancer	50,00 €
• LA CROIX ROUGE	50,00 €
• COMITE DES FETES	300,00 €
• SDIS de THOARD	100,00 €
• LES CHEVAUX DE SAINT ESTEVE	50,00 €

Pour un TOTAL de : 900,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal

### **APPROUVE**

les propositions de subventions présentées pour un montant de 900,00 €, qui sera inscrit au budget primitif.

Concernant la subvention Chevaux de Saint Estève, Monsieur SEGOND, directement concerné, ne prend pas part au vote (4 votes POUR). Concernant la subvention GDA, Monsieur ZANARTU-HAYER directement concerné ne prend pas part au vote (4 votes POUR). Concernant la subvention Comité des fêtes, Madame CASA, directement concernée, ne prend pas part au vote (4 votes POUR) – pour le restant des attributions :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5**  
**Adoptée à l'unanimité**

## **D202605 Délibération portant sur le vote du budget primitif 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 (délibération N° D202601) et les excédents de clôture, qui pour la section de fonctionnement s'élèvent à 71 536,05 € et qui pour la section d'investissement s'élèvent à 203 588,54 € ;

Considérant la proposition suivante du budget primitif, envoyé lors de la convocation plus de douze jours francs avant cette séance du conseil ;

### Fonctionnement - Dépenses

011	Charges à caractère général	30 350,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	16 820,00 €
014	Atténuations de produits	1 363,00 €
023	Virement à la section d'investissement	67 030,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 250,00 €
66	Charges financières	5 500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>144 413,00 €</b>

### Fonctionnement - Recettes

002	Résultat de fonctionnement reporté	71 536,05 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500,00 €
73	Impôts et taxes	9 000,00 €
731	Fiscalité locale	17 914,00 €
74	Dotations et participations	37 662,95 €
75	Autres produits de gestion courante	7 800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>144 413,00 €</b>

### Investissement - Dépenses

0	Hors équipement	107 200,00 €
40	Opération d'ordre 040	0,00 €
41	Opération d'ordre 041	65 000,00 €
202301	EXTENSION MAIRIE	363 918,54 €
202302	ENFOUISSEMENT LIGNES SDE 04	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>546 118,54</b>

### Investissement - Recettes

0	Hors équipement	210 500,00 €
1	Solde d'exécution section investissement	203 588,54 €
21	Virement de la section de fonctionnement	67 030,00 €
40	Opération d'ordre 040	0,00 €
41	Opération d'ordre 041	65 000,00 €
202301	EXTENSION MAIRIE	0,00 €
		<b>546 118,54 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE**

De voter le budget primitif 2026 par nature ;  
De voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

**ADOpte**

Le budget primitif 2026 présenté plus haut.

**AUTORISE**

Monsieur le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 5**

**Adoptée à l'unanimité**

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses à aborder. Comme aucune question n'est posée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

*Italo ZANARTU HAYER*  
Maire des Hautes-Duyes

*Chantal CASA*  
Secrétaire de séance